

# Demarches pour nous depacser,et consequences financieres

## Par menticora, le 01/05/2011 à 19:05

## Bonjour,

je suis pacsé avec mon conjoint depuis 2006,et nous souhaitons nous separer. Quelles sont les demarches a faire? je suis au chomage depuis 2 ans, avec 2 enfants d un premier mariage, je ne touche que 300e de chomage pour un revenus mensuel de moins de 800e, allocations familliales compris, plus pension alimentaire, j ai peur de me retrouver avec des soucis financier, apres m ettre depacsé. De plus j ai des problemes de santé qui m empechent de travailler. Je suis desesperé, aurais je des aides par la suite, de plus j ai un loyer de 650e avec moins de 800e par mois. Pourriez vous m aider a trouver une solution? merci salutations

# Par mimi493, le 01/05/2011 à 19:11

[citation]je suis pacsé avec mon conjoint depuis 2006,et nous souhaitons nous separer.Quelles sont les demarches a faire?[/citation]
Ce n'est pas votre conjoint (vous n'êtes pas mariés)
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1620.xhtml

Le RSA pour deux enfants avec un parent isolé est de 999,45 euros.

Vous devez déduire le forfait logement (vous touchez, ou vous allez demander l'aide au logement), de 138,70 euros = 860.75 euros

Puis déduire l'indemnisation chomage, les allocations familiales et les pensions alimentaires

pour les enfants.

Donc vous pouvez faire vos calculs.

[citation]De plus j ai des problemes de santé qui m empechent de travailler[/citation] alors faites-vous mettre en arrêt-maladie puis une demande d'invalidité.

Et demandez un logement social.

#### Par menticora, le 01/05/2011 à 21:30

je vous remerçie pour votre reponse.j ai deja vu le medecin de la mdph pour une demande d allocation adulte handicapé j aurais la reponse dans 2 mois.Le probleme c est que mon handicap est specifique.Cela fais 24 ans que j ai des crises de migraine et plus je prend de l age plus elles sont nombreuses,j ai deja eu une inaptitude pour un emplois par apport a ça,et j ai des crises tous les jours je prend egalement des antidepresseurs depuis 10 ans je suis en ald.Donc mon handicap migrainrs handicapente pour travailler et severe depression.Je ne peus pas me mettre en maladie car je n est pas les 200heures,etant donné que je travaillais a mis temps et que j étais enormement en maladie.C est compliqué comme cas!

## Par mimi493, le 01/05/2011 à 23:45

Je vous parlais d'une pension d'invalidité par la sécurité sociale (elle est calculée selon vos salaires des dix dernières années, donc peut être bien plus élevée que l'AAH)

#### Par menticora, le 02/05/2011 à 00:25

je vais me renseigner. Merci beaucoup pour votre aide!